Renens
CARREFOUR D'IDÉES

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

Planification en matière de locaux scolaires et parascolaires

Renens, le 7 juin 2021

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

PLANIFICATION EN MATIERE DE LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Table des matières

1. Préambule 2
2. Généralités 3
3. Etat des bâtiments scolaires et parascolaires 5
4. Développement urbanistique et zone de développement potentiel 2020-2030 7
5. Evolution démographique 9
6. Evolution des effets scolaires et besoins 10
7. Inventaire des locaux 13
8. Besoins en locaux scolaires 16
9. Accueil parascolaire et besoins en locaux parascolaires 18
10. Synthèses des besoins en locaux scolaires et parascolaire et des côuts 2020-2025 20
11. Propositions de la Municipalité 21
12. Conclusions 24
13. ANNEXES 26

13.1 Plan des zones de développement potentiel scolaire et parascolaire 26
13.2 Liste des sigles et acronymes 26
13.3 Parcours scolaire et post-obligatoire 26

Tableaux

1 Etat des bâtiments scolaires et parascolaires 5
2 Évolution de la population scolaire tenant compte des nouvelles constructions 2020-2030 10
3 Inventaire des locaux scolaires existants, valable pour la rentrée 2020-2021 14
4 Inventaire des locaux mis à disposition des classes LCO (année scolaire 2020-2021) 16
5 Besoins en salles de classe pour les Etablissements primaires et secondaire de Renens 2021-2026 17
6 Inventaire des locaux existants et en projet destinés à l'accueil parascolaire 19
7 Besoins scolaires et parascolaires 20
8 Montants (nouvelles constructions) estimés, inscrits au plan des investissements 2020 - 2024 (en milliers de francs) 20
9 Montants (rénovations), inscrits au plan des investissements 2020 - 2024 (en milliers de francs) 21

Renens, le 7 juin 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Dans les conclusions du rapport de planification scolaire du 1er octobre 2010, il a été estimé nécessaire de pouvoir faire le point de la situation en matière de locaux scolaires une fois par législature au moins. La période écoulée depuis le dernier rapport datant de 2015 est marquée par des développements majeurs en terme urbanistique : quartiers et habitations en construction, gare, implantation d'un gymnase avec une bibliothèque publique antenne de la Bibliothèque cantonale universitaire.

A l'instar du précédent rapport, l'article 63a de la Constitution vaudoise relatif à l'école à journée continue[1], a été pris en considération afin d'offrir une cohérence de prestations aux élèves dont certains peuvent passer du statut d'écolier au statut d'enfant plusieurs fois par jour. Avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2018 de la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), des obligations minimales ont été fixées pour l'accueil collectif de jour parascolaire. Les besoins en matière de locaux parascolaires – Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), accueil pour les écoliers en milieu scolaire (APEMS) et réfectoires - sont à nouveau intégrés dans ce document. Un rapport plus complet sur la planification en matière d'accueil de jour des enfants – AJE préscolaire et parascolaire 2016-2021 (préavis 24-2017) est à disposition. Il fera également l'objet d'une mise à jour. De même, la loi scolaire intégrant à son article 8 l'enseignement de la langue et culture d'origine (LCO), un récapitulatif des locaux mis à disposition des différentes ambassades pour ce type de cours est également intégré au présent inventaire.

Aux incidences déjà prises en considération en 2015 (réforme HarmoS, article 63 a de la Constitution sur la journée continue de l'écolier, Loi sur l'Enseignement Obligatoire) s'ajoutent dès 2018 la Loi sur l'accueil de jour des élèves (LAJE) et, dès 2019, le concept de l'école inclusive[2] appelé également Concept 360°, qui a un impact dans la prise en charge des enfants tant sur le plan pédagogique qu'en matière de locaux scolaires (typologie et quantité des salles de classe). Finalement l'accord daté de mai 2020 entre le Canton de Vaud et les communes concernant les termes de la révision complète du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS)[3], dont la prise en charge financière des infrastructures numériques de l'école obligatoire, devra être évalué et pris en compte dans la planification des coûts à venir.

---

[1] Art. 63a: En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire; l'accueil peut être confié à des organismes privés; les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes;

les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

[2] https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/rentree-scolaire-2019-2020/les-quatre-chantiers-prioritaires-du-dfjc/vers-une-ecole-a-visee-inclusive-le-concept-360/

[3] Règlement du 29 avril 2020 sur les construtions scolaires primaires et secondaires (RCSPS ;BLV 400.01.3)

Enfin, il est important de rappeler que l'ouverture de nouvelles salles de classe a un impact sur l'ensemble des locaux scolaires : augmentation du nombre de salles de dégagement, de salles de gymnastique, de locaux annexes et parascolaires.

Le rapport d'aujourd'hui, dont le but est de définir les besoins en matière de constructions scolaires à moyen et long terme, soit respectivement jusqu'en 2025 et 2030, a été réalisé en collaboration étroite entre les Directions Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, Enfance & Cohésion sociale, Urbanisme et Travaux, Bâtiment-Domaines-Logements-Cultes et les Directions des établissements primaires et secondaire, sous la supervision du Groupe Planification scolaire, composé de :

- Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, présidente du groupe de travail jusqu'au 31 décembre 2020
- Mme Karine Clerc, Conseillère municipale Enfance et Cohésion sociale (dès le 1er janvier 2021)
- Mme Michelle Dedelley, cheffe du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport
- Mme Tinetta Maystre, conseillère municipale Urbanisme-Travaux
- M. Martin Hofstetter, chef du service Urbanisme-Constructions- Infrastructures
- M. Didier Divorne, conseiller municipal Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes
- M. Antoine Perret, chef du service Bâtiments-Domaines- Logement-Cultes
- M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint du chef de service Bâtiments-Domaines-Logements-Cultes
- Mme Deirdre McKenna, architecte, service Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes
- M. Georges Chevallaz, chef du service Enfance & Cohésion sociale
- M. Arnaud Aguet, directeur de l'Etablissement primaire Renens–Ouest (jusqu'au 30 novembre 2020)
- Mme Elodie Wettstein, directrice de l'Etablissement primaire Renens-Ouest (dès le 1er décembre 2020)
- Mme Carole Boyer, directrice de l'Etablissement primaire Renens-Est
- M. Aso Piroti, directeur de l'Etablissement secondaire
- Mme Muriel Gross, conseillère en développement organisationnel, DGEO

Ce document est organisé selon les chapitres mentionnés ci-dessous. Un certain nombre de considérations générales et de descriptifs des bâtiments, énoncées dans la version de 2015, restent valables. A des fins explicatives, certains paragraphes du présent rapport ont été repris tels quels et un glossaire explicatif des acronymes est proposé en page 24.

2. Généralités

Ce rapport tient compte de la situation en termes d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives à la rentrée scolaire 2020-2021.

Dans les grandes lignes, il montre une stabilisation du nombre d'élèves voire une baisse des effectifs entre 2015 et 2020. Le ratio moyen du nombre d'élèves par habitant entre 2004 et 2020 passe de 12.1% (2004-2012) à 11.8% (2008-2018).

Entre 2020 et 2030, malgré une augmentation importante de la population entre 2020 et 2025, le ratio moyen estimé sur dix ans reste aux alentours de 11.2%.

Concernant l'accueil collectif de jour, les prestations APEMS et/ou réfectoires[4] sont complétées par l'accueil familial de jour - AFJ - (anciennement mamans de jour), alternative ayant l'avantage d'être plus souple au niveau des horaires. Les accueillantes en milieu familial – AMF – sont autorisées à garder jusqu'à 5 enfants de 0 à 12 ans, et dans certaines conditions 3 écoliers supplémentaires en dehors de vacances scolaires. Exerçant leur activité à domicile, les AMF n'ont pas besoin

[4] Intentions précisées dans la LAJE version du 01.01.2018, *Titre II Prestations minimale des communes, Art. 4a Etendue de la prestation d'accueil parascolaire.*

d'infrastructures communales. C'est pourquoi, bien que jouant un rôle important dans l'offre d'accueil, elles ne sont pas mentionnées dans ce rapport.

Suivant la planification présentée dans les conclusions du rapport de 2015, le bilan des réalisations est le suivant :

Résultat	Primaire	Secondaire	Infrastructures sportives	Parascolaire
Atteint	Mise en exploitation du collègue du Censuy (2015) Ouverture de 6 salles de classe à la Croisée (2017)	Maurabia 8 classes (2019) Ouverture de salles de RACC (2020)	Maurabia salle de gymnastique double (2020)	Création de 110 places d'accueil
Partiellement atteint	Rénovation et agrandissement Verdeaux-Pépinières-Saugiaz (VPS)(2019)			
Non atteint	Réduction du déficit de salles de classe au Simplon Site de Malley		Salle de rythmique Renens Ouest	UAPE Avenir-Saugiaz

Le retard du développement du quartier de Malley-Gazomètre, dans lequel un bâtiment scolaire était envisagé, ainsi que du projet d'agrandissement et de rénovation de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz (VPS), bouscule la planification scolaire et parascolaire telle que prévue en 2015.

3. Etat des bâtiments scolaires et parascolaires

Tableau 1

Année de construction	Bâtiment	*1.1.1.1.1 Travaux réalisés, état général*
1867	Maison de Commune et Ecole du Village	Transformations diverses pour aménagement des classes Bâtiment peu adapté à cette fonction, affectation à reconsidérer. Mauvais état général
1915	Collège du Censuy	Rénovations intérieures en 1992, état général moyen
1953/1957	Collège de Verdeaux	Agrandissement et transformations diverses en 2000/2001 Rénovation enveloppe et installations techniques à prévoir, mauvais état général
1961	Salles de gymnastique de Verdeaux	Réfections par étapes en 1991-1995 et 2002. Rénovation enveloppe à prévoir
1962/1963 **1970**	Collège de Florissant et salle de gymnastique	Préavis No 29-2007 - Transformation et rénovation complète du Collège de Florissant et rénovation de sa salle de gymnastique Travaux réalisés en 2007 et 2008
1968	Pavillon de Florissant	Ce bâtiment est en rénovation et sera dédié à de l'accueil parascolaire (APEMS et réfectoire) dès 2021.
1968	Collège du 24-Janvier	Diverses transformations extérieures en 1993 Rénovation complète du bâtiment et mise aux normes à prévoir
1969	Mont-de-By	Réfections diverses en 1997 et toiture en 2014 Bâtiment mis à disposition par la Caisse de pension de la Ville de Lausanne sous forme d'un droit de superficie jusqu'en 2043 Entretien à la charge de la Commune Etat général correct
1970	Pavillons des Biondes	Etat général vétuste, avenir à déterminer après le projet VPS

1973/1974 **2007/2019**	Site du Léman : bâtiments Joran et Vaudaire 2010 Site du Léman : Maurabia, salle de gymnastique	Préavis No 17-2007 (Vaudaire) – Agrandissement et rénovation du site scolaire du Léman comprenant 16 nouvelles salles de classe, 1 salle de gymnastique double, 1 salle polyvalente, la création d'un APEMS avec espace repas, l'agrandissement de la bibliothèque scolaire et publique, la transformation du rez-de-chaussée, la réfection de la toiture du bâtiment existant et le transfert du pavillon du Léman Préavis No 43-2008 – Collège du Léman – Joran – Demande d'un crédit pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, le remplacement des installations techniques, le remplacement des faux-plafonds et des rénovations intérieures diverses et d'un crédit d'étude pour le remplacement des façades Préavis No 66-2008 – Collège du Léman – « Remplacement des façades du bâtiment existant « (Joran) Préavis No 67-2008 – « Site scolaire du Léman – Installation de casiers vestiaires et remplacement partiel du mobilier » (Joran et Vaudaire) Préavis no 5-2016 - Rénovation de la salle de gymnastique et construction de huit salles de classe, deux salles polyvalentes, une salle de préparation.
1990	Collège des Pépinières Pavillon Saugiaz	Constructions préfabriquées en mauvais état, devant être désaffectées.
1993	Salle de gymnastique du 24-Janvier	Etat général correct, rénovation en 2020-2021 après sinistre
1996	Collège du Simplon Pavillon Simplon	Bon état général Etat général moyen. Devrait être désaffecté à moyen terme
2002	Salle de gymnastique Pépinières	Etat satisfaisant Réfection des façades du Centre de documentation à prévoir
2015	Site du Censuy : Nénuphar et Roseau	Préavis 35-2013 : Demande d'un crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double, d'un APEMS d'un abri PCi et l'aménagement d'un parc sportif
2017	Croisée	Préavis 12-2017 : Bâtiments de la Croisée – Location des surfaces nécessaires à la création d'une unité scolaire de 6 classes et locaux annexes
A noter encore les salles du Caudray, louées avec un bail de 5 ans renouvelable (prochaine échéance : 2025)		

4. Développement urbanistique et zone de développement potentiel 2020-2030

Entre 2020 et 2030, une augmentation de 3'130 habitants est attendue, selon le développement détaillé ci-dessous. Ces chiffres sont vus en coordination également avec la Fabrique de Malley, qui prévoit (territoire de Prilly et Renens) environ 2'500 habitants dans le périmètre du Schéma Directeur Intercommunal de Malley (SDIM) dont la moitié à Renens.

D'ici 2025 il est prévu :

- Entrepôts (510)
- Paudex (SCHR) (80 nouveaux habitants sur 240 au total)
- Savonnerie (150)
- Chêne (260)
- Terminus (50)
- Malley Gare : 420 habitants, dont 170 Renanais
- Hors projets particuliers : 375 personnes sur 5 ans.

Entre 2025 et 2030, il est prévu :

- Malley Gazomètre : 1560 dont 1'000 Renanais
- Hors projets particuliers : 375 personnes sur 5 ans

Parcelles à potentiel d'agrandissement, Renens et communes voisines :

Sous-Biondes
Les possibilités de construire sont importantes sur la parcelle du site scolaire. Cependant, les projets de développement urbain prévoient la création d'un parc en lieu et place des pavillons scolaires, le potentiel de construction est donc de zéro. Par ailleurs, ce quartier compte peu d'habitants. L'avenir de Sous-Biondes sera déterminé après les travaux de VPS.

Corbettes
En cas de démolition du pavillon, possibilité de construire un immeuble, selon le potentiel de constructibilité existant, complété par celui de la parcelle voisine propriété communale.
Les projets de développement urbain prévoient la création d'un parc en lieu et place du pavillon des Corbettes, le potentiel de construction est donc de zéro.

Verdeaux – Pépinières
La parcelle No 904 (Saugiaz 8), a été acquise en 2006 dans la continuité des actions menées par la Municipalité depuis plus de 15 ans dans le but de constituer un ensemble homogène de terrains scolaires à Verdeaux. La rénovation du site de Verdeaux et une nouvelle construction aux Pépinières sont inscrites au plan des investissements 2021-2026 depuis la révision de la planification scolaire de 2015. Le projet prévoit par conséquent la construction d'un nouveau complexe scolaire Verdeaux-Pépinières-Saugiaz, équipé des infrastructures scolaires et parascolaires indispensables. Un préavis pour un crédit d'études et un concours d'architecture a été déposé au Conseil communal en mars 2021.

Parc du gazomètre Malley
La création d'un Etablissement scolaire intercommunal, primaires et / ou secondaire tel que proposé précédemment n'est plus d'actualité. Il s'agit aujourd'hui de modifier la zone de recrutement en intégrant le quartier Prilly-Malley à Renens Est. Un bâtiment primaire serait situé dans le périmètre du futur parc du Gazomètre.

Parking du Censuy
Le parking du Censuy est potentiellement un espace utilisable.
Les projets de développement urbain prévoient la création d'un parc avec un site de pétanque, le potentiel de construction est donc de zéro.

Site des Prés-de-Vidy, Lausanne
Ce site fait partie du projet Métamorphose ; dans le secteur « établissement horticole » et jardins familiaux, en limite de Renens, Lausanne prévoit la création d'un nouveau site scolaire. Celui-ci pourrait concerner une partie des habitants du sud-est de Renens.

Chavannes-près-Renens
Aux Côtes de la Bourdonnette, Chavannes a le projet d'un nouveau site scolaire. Une discussion intercommunale a été menée et sera poursuivie.

Bâtiments scolaires à potentiel de développement :

Florissant et pavillon
La possibilité d'ajouter un étage supplémentaire sur le collège (4 salles de classe) est liée à une modification du plan de quartier P2 en vigueur, qui peut se faire dans le cadre du Plan d'affectation communal. Lepavillon est en cours de transformation et accueillera un APEMS avec coin réfectoire, mis en service à la rentrée d'août 2021.

24-Janvier
Les possibilités d'extension supposent la destruction de la villa, propriété communale, à l'avenue du Temple 16 et la construction d'une nouvelle aile ouest. Cette opération offre un bon potentiel de constructibilité.

Collège du Censuy - combles
Un volume important dans les combles de l'ancien bâtiment du collège du Censuy pourrait être aménagé, avec les réserves que représente un accès sans ascenseur.

Collège du Censuy - étage supplémentaire au Roseau
La possibilité d'ajouter un étage sur le bâtiment du Roseau a été anticipée au moment de sa construction. Parmi les différentes options décrites ci-dessus, elle est aujourd'hui à prioriser mais présente de nombreuses contraintes logistiques.

5. Evolution démographique

Entre 1998 et 2018, la population de Renens a régulièrement augmenté. Depuis 2018, le nombre d'habitants est stable, voire en diminution. L'incidence des nouveaux quartiers connus à ce jour amènera d'ici 2025 un total estimé à 22'436 habitants. Le développement des futurs quartiers dans le secteur renanais de Malley pourrait quant à lui générer une augmentation estimée pour l'heure à 1'000 personnes. Un total d'environ 23'000 habitants est attendue à l'horizon 2030.

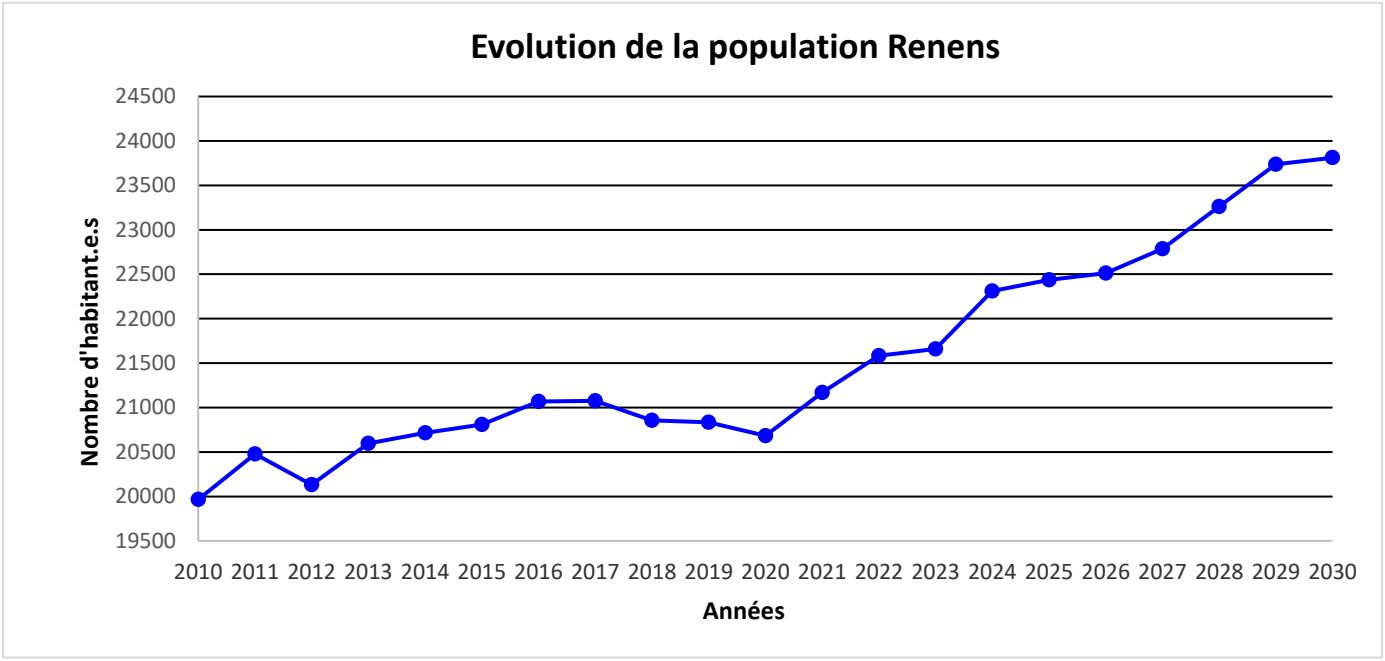

6. Evolution des effets scolaires et besoins

L'évolution de la population scolaire pour la période examinée se base sur des chiffres connus – jusqu'à la rentrée scolaire 2019-2020 – et sur des estimations – à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 (en zone orangée dans le tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 : Évolution de la population scolaire tenant compte des nouvelles constructions 2020-2030

Années	Primaire		Secondaire	Total	Population	Ratio élèves / population
2008	1'395		950	**2'345**	19'573	11.8%
2009	1'380		914	**2'294**	19'655	11.7%
2010	1'340		1'042	2'382	19'965	12%
2011	1'390		1'058	2'448	20'478	12.1%
2012	1'335		1'092	2'427	20'131	12 %
	Est	**Ouest**				
2013*	894	852	714	2'460	20'595	11.9%
2014	870	868	669	2'407	20'714	11.6%
2015	886	861	651	2'398	20'810	11.5%
2016	880	806	708	2'394	20'756	11.5 %
2017**	873	809	712	2'394	21'075	11.4%
2018	832	815	743	2'390	20'857	11.5 %
2019	865	823	719	2'407	20'833	11.5 %
2020	862	807	716	2'385	20'683	11.5 %
2021***	870	760	720	2'350	21'168	
2022	1'665		735	2'400	21'583	
2023	1'675		740	2'415	21'658	
2024	1'730		765	2'495	22'311	
2025	1'745		770	2'515	22'436	11.2 %
2026	1'755		775	2'530	22'511	(estimation)
2027	1'780		785	2'565	22'786	des nouveaux
2028	1'820		805	2'625	23'261	habitants
2029	1'860		825	2'685	23'736	
2030	1'870		830	2'700	23'811	

**Entrée en vigueur d'HarmoS.*
***Dès 2017, les chiffres du SPOP sont basés sur Statistique Vaud*
****Pour 2021-2030, il s'agit d'estimations basées sur les chiffres connus au 18.11.2020 (SPOP Renens/Statistique Vaud) et les données transmises par le service Urbanisme. Prévisions scolaires du 12.05.2021 poru la rentrée 2021-2022.*

Ratio moyen du nombre d'élèves par rapport à la population entre 2010 et 2019 : 11.8 %
Ratio moyen du nombre d'élèves par rapport à la population entre 2020 et 2029 : 11.2 %

Les chiffres mentionnés sont basés sur les inscriptions des élèves réellement enclassés à la rentrée scolaire 2020-2021. Ils comprennent le nombre de familles inscrites et les enfants déjà nés et permettent de définir l'évolution de la population scolaire. Dès 2024, les enfants qui seront scolarisés cette année-là n'étant pas encore nés, il ne peut s'agir que d'une projection. Pour la population générale, les chiffres correspondent à ceux fournis par le SPOP au 30 octobre 2020. A noter que dès 2017, les chiffres du SPOP de Renens s'alignent sur les directives de Statistiques Vaud (ancien Service cantonal de recherche et d'information statistique - SCRIS). La méthode Statistique Vaud implique un léger décalage entre la population officielle et le nombre effectif d'habitants, du fait de la non-comptablilisation de certaines catégories d'habitants (permis L, frontaliers non résidents, etc.). A titre d'exemple, ce décalage représente une population d'environ 200 habitants susceptibles d'être constitués en familles et donc de compter des enfants en âge de scolarisation à fin octobre 2020.

Plusieurs précisions doivent encore être amenées :

1. Une **classe** = groupe d'élèves / Une **salle de classe** = local accueillant une classe
2. Une variation de + 5 % doit être prise en compte dans le nombre total d'élèves (primaire et secondaire). Elle est liée aux incidences suivantes :

    - mouvements de la population entre le moment de la statistique du SPOP et l'inscription à l'école, voire jusqu'à la rentrée scolaire
    - mouvement de la population durant l'année scolaire: plusieurs familles emménagent ou déménagent en cours d'année. A Renens, ces mouvements sont importants
    - enfants « sans papiers »
    - population appartenant à une catégorie hors Statistique Vaud
    - réorientation des élèves entre les différentes voies secondaires
    - enfants en institution ou en école privée
    - enveloppe pédagogique octroyée par le canton

3. Il y a environ 11 classes par niveau de scolarité actuellement
4. Il faut pour finir accepter un certain nombre d'inconnues, pour lesquelles aucune explication ne peut être donnée.

Le ratio entre nombre d'élèves et habitants a connu de légères fluctuations entre 2015 et 2020, se maintenant globalement à 11.5 % avec une faible tendance à la baisse. Le total de 1'755 nouveaux habitants attendu en 2025 (voir point 2) représente ainsi, en utilisant le ratio moyen de 11.2%, 200 élèves supplémentaires.

Dans le tableau 2 ci-dessus, en utilisant le ratio de 11.2 % par rapport au nombre total d'habitants prévus en 2025 et en tenant compte des nouvelles constructions comme le quartier des Entrepôts, la Savonnerie, Paudex (SCHR) ou encore Malley-Gare, il est possible d'estimer l'augmentation de la population renanaise à 1'755 habitants en 5 ans, soit environ 200 écoliers supplémentaires à l'horizon 2025, qui représenteront donc au total plus de 2500 élèves en âge de scolarité obligatoire à Renens.

Grâce à l'évolution du nombre d'élèves connu par rapport aux données du contrôle des habitants, il est alors possible de connaître l'évolution totale et l'estimation du nombre de salles de classe nécessaires en misant sur une moyenne de 18-19 élèves par salle de classe.

Il paraît important de préciser que cette moyenne ne reflète pas la réalité. Une telle opération mathématique supposerait :

- qu'une classe accueille, en son sein, des élèves de tous degrés,
- que tous les élèves concernés soient scolarisés sur le même site,
- que tous les élèves concernés forment, entre eux, de nouvelles classes, ce qui n'est pas le cas, ces derniers étant intégrés dans les classes existantes dont les effectifs sont divers.

De plus, il est opportun de noter que quelques élèves seulement, intégrés dans des classes existantes dont les effectifs dépassent déjà les normes, peuvent générer l'ouverture de classes supplémentaires.

En outre, on peut observer, notamment dans l'enseignement primaire, que certains sites sont constitués d'unités de petite et moyenne importance qui ne comportent que peu de classes parallèles, d'où une faible possibilité de répartir les arrivées sur plusieurs classes du site. Par conséquent, il est parfois nécessaire d'équilibrer les effectifs entre les classes, l'ouverture d'une nouvelle classe ne s'imposant pas d'office.

Par ailleurs, avec la mise en place du concept d'école inclusive, si le nombre de classes d'accueil diminue, le besoin en locaux de dégagement reste identique en raison de l'organisation scolaire qui implique de répartir les élèves différemment selon les cours et, pour l'équipe pédagogique, de pouvoir se réunir.

Enfin il faut mentionner que les nouvelles constructions scolaires devraient remplacer et compléter les constructions provisoires et vétustes. Cela concerne encore 24 salles de classe : 4 au Simplon (pavillons), 4 à Saugiaz (pavillon), et 16 aux Pépinières. Pour information, depuis 2015, 7 salles de classe ont été remplacées : 2 aux Corbettes, 2 au Village et 3 à Florissant.

Parallèlement, s'ajoute la nécessité d'offrir des locaux (salles de classe, réfectoire) destinés à accueillir les élèves en classes de raccordement (RACC). A la rentrée 2020/2021, 3 classes de RACC ont été ouvertes sur le site du Léman, réduisant comme annoncé alors les charges d'écolage d'élèves de Renens devant se rendre dans une autre commune. Les 60 élèves habitant dans d'autres communes inscrites en classe RACC génèrent pour leur part près de CHF 240'000.- de recettes pour la commune de Renens, à raison de CHF 4'000.- par élève.

L'évolution à long terme, soit à dix ans, est plus difficilement cernable. Pour la période qui s'étend au-delà de 2030, des développements importants sont en projet dans le secteur de Malley. Concernant ce dernier site en particulier, dont les premiers éléments étaient jusqu'au début 2021 planifiés vers 2025, il nécessitera inéluctablement la création de locaux scolaires et parascolaires. La réflexion est une priorité qui doit avoir lieu dans le cadre d'une collaboration intercommunale avec Prilly, voire Lausanne.

Ainsi, le nombre de salles de classes supplémentaires indiquées dans ce rapport tient compte de l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus.

Les informations ci-dessus montrent l'évolution de la population scolaire en lien avec les nouvelles constructions. Elles reposent sur les sources suivantes :

- Population scolaire totale : nombre effectif d'élèves jusqu'à la rentrée scolaire 2020-2021.
- Elèves : pour 2021, sur la base de l'inscription de février au cycle initial et des prévisions de promotions ; dès 2021 : estimation.
- Population totale : chiffres du Service de la population (SPOP/SCRIS) de Renens du 13 octobre 2020 (effectifs et estimés, en fonction des nouvelles constructions).

7. Inventaire des locaux

Suite à la création d'un deuxième établissement primaire en 2013 et aux changements d'affectation de certains sites (pavillon de Florissant en APEMS, et collège du Village pour les classes ELCO), la répartition des bâtiments scolaires est la suivante :

Renens-Ouest	**Renens-Est**
Simplon	24-Janvier
Sous-Biondes	Florissant
Verdeaux	Censuy (Nénuphar et Roseau)
Pépinières	Mont-de-By
Caudray	Croisée

L'offre en matière de locaux scolaires au 31 août 2020 est de :

Pour l'Etablissement primaire Renens-Est (47 classes, 862 élèves) :
- 49 salles de classe
- 22 salles spéciales et complémentaires

Pour l'Etablissement primaire Renens-Ouest (45 classes, 807 élèves) :
- 45 salles de classe
- 26 salles spéciales et complémentaires

Pour l'Etablissement secondaire (40 classes, 716 élèves) :
- 56 salles de classe (y compris les salles d'options = demi-classe)
- 25 salles spéciales et complémentaires

Par locaux scolaires, il faut comprendre les salles de classe, les salles de gymnastique, les bibliothèques scolaires, les salles spéciales (musique, ACT-ACM, sciences, informatique, etc.) et les salles de dégagement, nécessaires pour réunir de petits effectifs (cours intensif de français par exemple). Outre ces espaces, un site scolaire comprend également des locaux de consultation (PPLS, médiation, infirmerie, ORP) et des locaux pour les professionnels (salles de travail, de pause, de direction, de réunion. Finalement, les établissements doivent disposer d'une aula et d'une bibliothèque / centre de documentation.

Seuls les locaux dits « scolaires » sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Inventaire des locaux scolaires existants, valable pour la rentrée 2020-2021

	Bâtiment	***Nb de salles de classes***	***Nombre de salles spéciales et de dégagement****	***Nb de salles de gymnastique et de rythmique***	***Bibliothèque***
Renens-Ouest	Simplon	6	3 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x dégagement)	0	0
	Pavillon Simplon	4	0	0	0
	Sous-Biondes	6	3 (1x ACT-ACM / 1x mesures compensatoires / 1x dégagement)	0	0
	Verdeaux	22	13 (2x AVI/ 2x SCN/ 1x TM/ 2x cuisine / 2x musique/ 2x informatique/ 2x ACT-ACM)	2x gymnastique	0
	Pépinières	13	5 (1x ACT-ACM / 2x mesures comp. / 2x s. dégagement)	1x gymnastique	1 Centre de documentation scolaire
	Pavillon Pépinières (Saugiaz)	4	0	0	0
	Caudray	3	1 (1x mesures comp.)	0	0
Renens-Est	24-Janvier	11	5 (1x ACT-ACM / 3x dégagement / 1x informatique /	1x gymnastique 1x rythmique	0
	Collège de Florissant	10	5 (1x ACT-ACM/ 3x dégagement / 1x HPI)	1x gymnastique 1x rythmique	0
	Nénuphar Roseau	10 15	3 (1x ACT-ACM / 1x dégagement / 1x infirmerie/utilisée pour la rythmique) 5 (1x MUS / 1x ACT-ACM / 3x dégagement /)	2x gymnastique	0
	Croisée	6	2 (1x – ACT-ACM 1x mesures compensatoires)	0	0
	Mont-de-By	3	2 (1x ACT-ACM / 1x dégagement)	0	0
	Sous total P	**113**	**47**	***8x gymnastique (en comptant celle de l'Hôtel de Ville) / 2x rythmique***	**1**
Secondaire	Site du Léman	**56** (y compris salles de dégagement)	**25** (4 x AVI + 7 x SCN + 3 x TM + 3 x ACT + 2 x informatique + 3 x musique + 1 x cuisine* + 2 x salles de dégagement)	4 x gymnastique	1
	TOTAL P. + S.	**169**	**72**	**12x gymnastique 2x rythmique**	**2**

** Actuellement, l'Établissement secondaire utilise une salle de cuisine à Verdeaux à raison de 20 périodes par semaine. Une deuxième salle de cuisine sera nécessaire au secondaire dès que les travaux sur le site Verdeaux-Pépinière-Saugiaz débuteront.*

Le plan « Zones potentielles de développement » annexé montre que la répartition des lieux d'enseignement permet de couvrir le territoire de manière satisfaisante en assurant des distances adéquates avec les lieux d'enseignement compte tenu de l'âge des enfants.

L'offre actuelle ainsi décrite répond aux besoins en locaux scolaires d'une population effective en 2020 de 2'385 élèves (1'669 P + 716 S).

Ce constat doit être nuancé pour les secteurs aux limites de la commune, secteurs qui ne disposent pas d'équipements scolaires suffisants ou qui sont éloignés de ceux-ci comme le secteur de Malley, dont le développement nécessitera la création d'une infrastructure scolaire propre.

Par ailleurs, si l'on considère l'offre en matière de salles de gymnastique, celle-ci reste insuffisante. Selon les normes cantonales, il est prévu une salle de gymnastique pour un total de 5 à 10 classes (en fonction de la distance entre la salle de classe et la salle de gymnastique). Dès 2009, avec l'agrandissement du collège du Léman, le nombre total de salles de gymnastique est passé de 8 à 10. A la rentrée 2015-2016, avec le gain de deux salles de gymnastique au Censuy, le total de 12 est ainsi proche des recommandations. En 2020, le total de salles de gymnastique est toujours de 12, mais avec un gain en qualité apporté par la rénovation de Maurabia. Avec un total de plus de 130 classes, selon les normes mentionnées ci-dessous, la fourchette du nombre de salles de gymnastique nécessaires se situe entre 13 et 26 salles. A Renens, en raison de la centralisation des salles secondaires au Léman et la forte concentration des classes de Renens Ouest à VPS, le besoin est plus proche de 13 salles que de 26.

A noter que l'Etablissement Renens-Ouest n'est pourvu d'aucune salle de rythmique qui y soit rattachée directement et que la salle de rythmique de Renens-Est est restée hors d'usage jusqu'à mai 2021 en raison de déprédations subies en 2020.

Classes ELCO
Cours de langue et culture d'origine

Depuis de nombreuses années, compte tenu de sa population multiculturelle, la Municipalité met à disposition des communautés étrangères, qui en font la demande via leur ambassade respective, des salles de classe afin que puissent avoir lieu les cours de langue et culture d'orgine (LCO). La nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire à son article 8 mentionne que « l'école apporte son soutien par des mesures d'organisation aux cours de langue et de culture d'origine mis en place par les pays ou les communautés d'origine […] ». Convaincue de l'importance de la langue d'origine aussi dans l'apprentissage du français, la Municipalité continuera à mettre à disposition des salles de classe afin que les cours de langues d'origine puissent avoir lieu dans de bonnes conditions, allant ainsi dans le sens de la volonté cantonale de valoriser ces cours dans le cursus scolaire en en faisant une option. L'influence sur les locaux sera donc palpable et Renens pourra en tant que ville pilote en mesurer l'impact dès 2021.

Tableau 4 : Inventaire des locaux mis à disposition des classes LCO (année scolaire 2020-2021)

Ambassades/Consulats	Bâtiments	Jours	Horaires
Consulat général du Portugal	Collège du Village (1er étage)	Lundi Mercredi Vendredi	16h00 – 20h00 14h30 – 18h00 16h00 – 20h00
Consulat italien	Collège du Village(rez)	Lundi Mercredi	15h30 - 19h30 13h30 - 17h30
Ambassade de Turquie	Collège du Village (1er étage) Salle CRA (rez)	Mardi Mercredi Samedi Samedi	15h00 – 18h30 12h30 – 14h30 10h00 – 14h00 08h00 – 13h30
Communauté congolaise	Collège du Village (rez)	Samedi	10h00 – 20h00
Chinese Institute	Collège du Village (rez) 1er étage	Mercredi Jeudi Vendredi Dimanche Samedi	12h30 – 15h30 15h00 – 18h00 15h00 – 18h00 08h00 – 17h00 08h00 – 17h00

8. Besoins en locaux scolaires

Les tableaux ci-dessous présentent une estimation d'ouvertures de classes. Ils permettent d'évaluer le nombre de salles de classe nécessaires. [i]Il faut préciser que le calcul n'est pas identique entre le primaire et le secondaire. En effet, contrairement au primaire, le fonctionnement de l'enseignement secondaire, par le regroupement pour certains cours de plusieurs élèves de différentes classes, ne permet pas d'appliquer l'équation "une classe d'élèves = une salle de classe. Au secondaire, un coefficient de 1,2 est utilisé pour calculer le nombre de salles de classe nécessaires en rapport avec le nombre de classes. Cela signifie en clair que pour 10 classes par exemple, il faudra 12 salles de classes. Ce coefficient est basé sur une analyse interne qui prend en compte la grille horaire de l'enseignement obligatoire et la répartition hebdomadaire des cours entre les classes. Il faut toutefois être attentif au fait que, comme dans l'ensemble du canton, l'arrivée ou le départ de 10 élèves provoque une ouverture ou une fermeture de classe. La moyenne de 18 élèves par classe secondaire est également un chiffre fiable, qui s'est confirmé dans les dernières années.

Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2015-2016, toutes les classes de 7-8 P de l'Etablissement primaire Renens-Ouest sont réunies à Verdeaux et toutes les classes de 7-8 P de l'Etablissement primaire Renens- Est au Censuy.

Concernant l'impact du Concept 360° sur les besoins en locaux scolaires, la meilleure manière d'y répondre est de concevoir/prévoir des locaux polyvalents de type local de dégagement, dont une partie peut être de plus petite taille que la norme à 40 m2. A Renens, il faut compter une salle de dégagement pour 6 à 8 classes.

Tableau 5 : Besoins en salles de classe pour les Etablissements primaires et secondaire de Renens 2021-2026

	Bâtiment	2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
		Salles	Classes	Salles	Classes	Salles	Classes	Salles	Classes	Salles	Classes
Renens-Ouest	Simplon	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	Pavillon Simplon	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4
	Sous-Biondes	6	4	6	5	6	5	6	5	6	5
	Verdeaux*	22	14	22	15	22	15	22	15	22	15
	Pépinières	13	12	13	12	13	12	13	12	13	12
	Pavillon Pépinières	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3
	Caudray	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3
Renens-Est	24-Janvier	11	10	11	10	11	10	11	10	11	11
	Florissant	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	Nénuphar	10	10	10	10	10	11	10	11	10	11
	Roseau	15	16	15	16	15	17	15	17	15	17
	Mont-de-By	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Croisée	6	6	6	6	6	4	6	4	6	4
Secondaire	Site du Léman	42	40-41	42	41-42	42	41-42	42	41-42	42	41-42

*Les chiffres mentionnés pour 2023-2024 seront modifiés avec les travaux de VPS

Pour le **secondaire**, le nombre de salles de classe est suffisant jusqu'à la rentrée scolaire 2024-2025. Par contre, dès la rentrée 2025-26, les prévisions laissent penser que le nombre de salles de classe nécessaire sera supérieur au nombre de salles de classe disponibles. Ce déficit est pondéré par le retard pris par le développement du quartier de Malley, les habitants arrivant plus tard que prévu. Par ailleurs, il est bon de savoir que le nombre total d'élèves restent stable en raison de l'accueil des classes de RACC, dont l'effectif est composé d'élèves en provenance d'autres communes.

Pour le **primaire**, le déficit de salles de classe au Simplon qui avait été signalé en 2008 devient très préoccupant, alors que ce collège avait eu une stabilisation du nombre d'ouvertures de classes ces dernières années. Le maintien des pavillons est par conséquent encore d'actualité, l'étude d'un agrandissement conséquent du bâtiment ayant montré un gain final de seulement deux classes.

Une solution pour décharger ce collège est prévue dans le projet d'agrandissement de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et d'ici sa mise en exploitation, soit 2028, des solutions temporaires doivent être trouvées. L'option de louer le collège d'Epenex à Ecublens a été explorée mais malheureusement une fondation l'occupe depuis début 2021. La solution containers doit ainsi être étudiée.

La mise en exploitation du site scolaire du Censuy avec l'ouverture de 15 nouvelles salles de classes en 2015 et d'une salle de gymnastique double, une UAPE ainsi que des infrastructures sportives qui profitent autant aux écoles qu'aux sociétés locales, ne répond déjà plus aux besoins scolaires qui avaient été identifiés en 2010. La question de l'étage supplémentaire est aujourd'hui d'actualité.

L'unité de six classes à la Croisée, rattachée à l'Etablissement Renens-Est, permet l'enclassement des élèves du quartier depuis 2017 et doit être maintenue.

9. Accueil parascolaire et besoins en locaux parascolaires

L'article 63a de la Constitution vaudoise enjoint les communes à doter les établissements scolaires d'infrastructures parascolaires tels que APEMS et/ou réfectoires[5].

L'accueil collectif de jour parascolaire peut être divisé en trois groupes :

- Les UAPE, soit les 1ère et 2ème années primaires (4 à 6 ans), régies selon le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire entrée en vigueur le 1er août 2019, cadre édicté par l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP).
- Les APEMS, soit les 3ème à 8ème années primaires (7 à 12 ans), régis selon le même cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire entrée en vigueur le 1er août 2019.
- Les réfectoires, qui ne font pas partie du réseau et ne sont pas compris dans le périmètre de la loi sur l'accueil de jour de l'enfance (LAJE). Néanmoins, ils complètent le dispositif d'accueil parascolaire répondant ainsi à l'article 63a de la Constitution vaudoise.

La Municipalité est consciente des besoins croissants en termes d'accueil parascolaire. Depuis 2015, date du dernier rapport, 110 places supplémentaires ont été créées, portant à midi la possibilité de servir 278 repas chauds, ainsi que quelques pique-niques. L'APEMS de Florissant, dernier projet en cours de réalisation offrira 36 places supplémentaires à la rentrée scolaire 2021, ainsi que 22 places de réfectoire.

Au moment de l'enclassement, les Directions des Etablissements primaires sont tenues par des contraintes organisationnelles et budgétaires. Dans ces conditions, elles ne peuvent pas systématiquement tenir compte des solutions d'accueil parascolaire des élèves pour choisir leur enclassement. Il s'avère que la meilleure solution pour diminuer les conflits entre l'enclassement et l'accueil parascolaire est de rendre possible dans chaque bâtiment scolaire une offre correspondant aux besoins des parents. Il est à noter qu'un même lieu d'accueil parascolaire peut desservir plusieurs bâtiments scolaires, pour autant que les accompagnements sur le trajet de l'école soient assurés pour les plus petits. Cette prestation ayant un coût, un regroupement des élèves fréquentant un même lieu parascolaire sur un même bâtiment scolaire sera toujours privilégié pour diminuer les charges en personnel.

Les besoins en matière d'accueil parascolaire sont en pleine évolution. Afin d'aider les réseaux dans l'évaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le canton de Vaud à 5 et 10 ans, la Fondation d'accueil de jour des enfants a édité en 2018 un rapport par réseau.

---

[5] Intentions précisées dans la LAJE version du 01.01.2018, *Titre II Prestations minimale des communes, Art. 4a Etendue de la prestation d'accueil parascolaire.*

Selon le calcul du taux de couverture modélisé, tenant compte du profil des familles du Réseau, il faudrait idéalement proposer 40 places d'accueil pour 100 élèves, afin de satisfaire toutes les demandes sans critères d'attribution.

Actuellement à Renens, les parents désirant une solution de garde parascolaire peuvent s'inscrire sur une liste d'attente qui est un indicateur pertinent des besoins non satisfaits. Au 9 septembre 2020, 50 places pour des enfants entre 4 et 8 ans, ainsi que 11 places pour des enfants de 8 à 12 auraient été nécessaires pour absorber l'entier de la liste d'attente. Il faut cependant être conscient que la liste d'attente ne représente que la partie des demandes inventoriée. En effet, plus l'offre est développée, plus les parents s'attendent à trouver une place, et plus la demande est importante.

Tableau 6 : Inventaire des locaux existants et en projet destinés à l'accueil parascolaire

	Bâtiments scolaires existants ou en projet	***Accueil parascolaire Existant***	***Accueil parascolaire Projet à l'Etude***	***Accueil parascolaire Projet à long terme (dès 2025)***
Reenes-Ouest	Simplon + Pavillon	• APEMS et réfectoire du Léman	UAPE du Censuy déplacée (+ 12)	-
	Sous-Biondes	• UAPE Farandole	-	-
	Verdeaux	• APEMS du 24-Janvier • Réfectoire du Temple	Locaux parascolaires à intégrer dans les installations provisoires	APEMS/UAPE et Réfectoire intégrés dans le projet de rénovation et construction du site
	Pépinières + Pavillon	• UAPE Foyer Ste-Famille • APEMS du 24-Janvier • Réfectoire du Temple	Locaux parascolaires à intégrer dans les installations provisoires Organisation d'une nouvelle desserte du Pavillon par l'UAPE de la Farandole	APEMS/UAPE et Réfectoire intégrés dans le projet de rénovation et construction du site
	Caudray	En cas de demande de garde, élève enclassé dans un autre bâtiment ou gardé par l'accueil familial	Analyse d'une desserte en cas de besoin, APEMS et/ou UAPE	-
Renens-Est	24-Janvier + Corbettes	• APEMS du 24-Janvier • Réfectoire du Temple	-	-
	Florissant	• UAPE du Tournesol • APEMS et Réfectoire de Florissant	-	-
	Site du Censuy	• APEMS et réfectoire du Léman • UAPE du Censuy	Réfectoire primaire (+ 36) UAPE du Censuy déplacée (+ 12). Augmentation des places APEMS	Déplacement de l'APEMS du Léman, dans des locaux permettant de doubler l'accueil en libérant l'espace pour l'accueil des secondaires
	Mont-de-By	En cas de demande de garde, élève enclassé dans un autre bâtiment ou gardé par l'accueil familial.	Analyse des besoins d'une desserte sur l'UAPE du Censuy et/ou l'APEMS et/ou réfectoire Léman	APEMS/UAPE/réfectoire A intégrer dans le projet de constructions scolaires de Malley
	Croisée	• UAPE du Foyer Sainte-Famille • APEMS du 24-Janvier • Réfectoire du Temple	Analyse d'une desserte de la Croisée par l'UAPE du Censuy et/ou du Tournesol	-

	Bâtiments scolaires existants ou en projet	*Accueil parascolaire* • *Existant*	*Accueil parascolaire Projet à l'Etude*	*Accueil parascolaire Projet à long terme (dès 2025)*
Secondaire	Site du Léman	• Réfectoire-Espace repas du Léman	Rapatriement des primaires de l'Espace repas sur nouveau réfectoire Censuy Recherche de solutions pour l'augmentation des places Espace repas Léman secondaire Espace pique-nique de Joran pour les élèves de Rac, classe 12ème et classes d'accueil	Augmentation du nombre de places au Réfectoire-Espace repas du Léman pour les secondaires en libérant les locaux occupés par l'APEMS du Léman.
	Malley, Parc du gazomètre	-	-	APEMS/UAPE/Réfectoire A intégrer dans le projet de constructions scolaires de Malley

10. Synthèses des besoins en locaux scolaires et parascolaire et des côuts 2020-2025

Tableau 7: manque de locaux scolaires (hors salles de dégagement) et parascolaires:

	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre d'habitants (31.12.2020)	20'683	21'268	21'583	21'658	22'311	22'436
Nombre d'élèves	2'385	2'350	2'400	2'415	2'495	2'515
Besoin en salles de classe primaires*		1	1	1	3	3
Besoin en salles de classe secondaires	0	0	0	0	0	?***
Besoin en salles de gym						
Locaux spéciaux – Concept 360° **	1	1	1	1	2	2
Besoin en accueil parascolaire						

* Les besoins concernent uniquement Renens Est
** Les besoins concernent uniquement le Censuy (Renens Est)
*** A estimer

Tableau 8 : Montants (nouvelles constructions) estimés, inscrits au plan des investissements 2020 - 2024 en milliers de francs)

Plan des investissements 2020-2024	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Verdeaux-Pépinières-Saugiaz	110	1'212	1'221	9'000	9'107
Malley	0	0	1'050 (terrain)	433	433
Total	**110**	**1'212**	**2'271**	**9'433**	**9'540**

Tableau 9 : Montants (rénovations), inscrits au plan des investissements 2020 - 2024 (en milliers de francs)

Plan des investissements 2020-2024	2020	2021	2022	2023	2024
24-Janvier	20	0	100	200	1'000
Collège et site du Léman	3'545	0	0	0	0
Biondes – pavillon	0	200	0	0	0
Pavillon de Florissant (parascolaire)	1'000	1'097	0	0	0
Collège du Village	0	0	100	1'600	0
Total	**4'565**	**1'297**	**200**	**1'800**	**1'000**

11. Propositions de la Municipalité

La stratégie en matière de nouvelles infrastructures est fondée sur les principes suivants :

- le maintien de la structure géographique actuelle des lieux d'enseignement;
- la nécessité d'agir en tenant compte de l'économie des moyens à mettre en œuvre, ce qui suppose de répondre aux besoins en partant d'une évolution moyenne de la population
- l'impact de la mise en application de l'école inclusive sur la nature et le nombre de locaux ;
- une marge d'absorption de locaux de 10% pour faire face aux impondérables, ainsi qu'à l'absorption des classes RACC et certificatives

Les principaux risques identifiés sont :

- la saturation des locaux au sud des voies CFF (sites du Simplon, du Censuy et du Léman) impossible à combler avec pour corollaire des tensions parents-école, les élèves primaires des quartiers sud devant être enclassés au nord des voies, avec potentiellement la mise en place de transport scolaire, et les nouveaux élèves secondaires du quartier de Malley ne pouvant intégrer le collège du Léman ;
- la non prise en compte du parascolaire dans les problématiques de saturation des locaux ;
- des problèmes d'enclassement futurs en raison des difficultés liées au décalage entre les projets (retard VPS et Malley) qui implique le report du projet de bascule du site du 24-Janvier devant intégrer Renens Ouest ;
- l'impossibilité chronique de répondre aux obligations légales d'offrir aux élèves trois périodes d'éducation physique par semaine

Court terme 2021-2025

Primaire : les besoins sont concentrés à Renens Est, déjà saturé, en prévision de l'arrivée des élèves des quartiers Chêne, Entrepôts et Malley Gare d'ici 2022. Dès la rentrée 2022-2023, il ne sera plus possible de trouver des solutions en agissant sur la zone de recrutement entre les deux Etablissements, comme cela s'est fait ces dernières années. Il est donc indispensable de disposer de nouveaux locaux, y compris pour les cours d'éducation physique. La question du Simplon reste sensible : si ce site a vécu ces 15 dernières années des périodes de plus ou moins grande saturation, la réalisation du quartier des Entrepôts engendre sans conteste des besoins supplémentaires à très court terme. Une extension du site a été étudiée sans avoir été retenue.

En effet, malgré l'avantage de supprimer les pavillons, le gain n'aurait été que de deux salles de classe sur site pour un investissement total de CHF 5 millions, chargeant au surplus un quartier déjà dense. L'avenir des pavillons sera rediscutée au moment des travaux de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz. Par ailleurs, les 3 salles de classe du Caudray font partie intégrante du site du Simplon et le contrat de bail a été prolongé de manière à pouvoir absorber une partie des élèves de cette zone de recrutement.

Renens Ouest est touché par le manque de locaux en particulier au sud ; ce manque pourrait être accentué en fonction du retard pris par VPS et/ou par la bascule du 24-Janvier à Renens Ouest. Il manquera toujours une salle de rythmique.

Le programme de VPS (Préavis XX – 2021 Demande d'un crédit - pour les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et de la salle de gymnastique de Verdeaux et – pour les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes) comprend la création de 13 nouvelles salles de classe, portant le total à 41, ainsi que les locaux locaux nécessaires à l'organisation scolaire et parascolaire : salles de dégagement, salle de gymnastique double, salle de rythmique, UAPE, APEMS, réfectoire. Le service de psychologie, pédagogie et logopédie (PPLS) actuellement situé dans des locaux loués par la commune à la rue de Lausanne 25, ainsi que l'infirmerie, la clinique dentaire et le service de médiation occuperont le site. Finalement, le Centre de documentation des Pépinières verra sa surface doublée.

Secondaire : jusqu'en 2025, la situation en termes de locaux scolaires est maîtrisable au collège du Léman.
Parascolaire : une solution pour pallier l'absence d'espace pour les repas de midi doit être trouvée pour la rentrée 2021-2022.

Moyen terme 2025-2030

Primaire : partant du principe que le collège de Malley se fera, une réorganisation des deux établissements primaires devra s'anticiper, avec notamment le déplacement des locaux de direction de Renens Est au Censuy, moyennant la construction d'un étage supplémentaire. Pour rappel, le projet de Malley, outre les 15 salles de classe estimées à ce jour, complétées par les locaux spéciaux et une bibliothèque scolaire, devra également pouvoir répondre aux besoins en infrastructures sportives et parascolaires. Si ce projet ne se réalise pas, les sites existants ne pourront absorber les élèves provenant des quartiers en développement.

Secondaire : les élèves du degré secondaire provenant des projets de développement pourraient ne pas pouvoir être accueillis sur le site scolaire du Léman par manque de place. Des solutions devront être trouvées, avec les communes voisines par exemple. Une certaine marge de manœuvre existe cependant avec les classes de RAC et certificatives, tous les élèves n'habitant pas Renens.

Long terme 2030-2040

A long terme, soit dès 2030, une réorganisation de l'Etablissement secondaire est envisagée.

Récapitulatif du calendrier des propositions (date en référence au moment où le projet est réalisé)

	2021-2022	2022-2023	Court terme 2025	Moyen terme 2026-2030	Long terme 2035-40
Établissements primaires		Solution provisoire au sud des voies (salles de classes et de dégagement) : -Aménagement des combles au Censuy pour dégagement? (potentiel de 3 salles de dégagement) ? – - Containers au Censuy ? - Containers au Simplon ? Initiation de la réflexion autour de la réorganisation des zones de recrutement des Etablissements primaires	Etage Roseau (2025) au Censuy VPS phase I	Réorganisation des zones de recrutements avec l'ouverture de Malley VPS phase II	
Etablissement secondaire	Espace pique-nique	Salle de cuisine Verdeaux Pérennisation de l'espace pique-nique		Locaux scolaires et parascolaires	Réorganisation de l'établissement
Infrastructures sportives	Salle de gymnastique (est et ouest)	Solution provisoire au sud des voies			
Accueil parascolaire	Augmentation du nombre de places au Réfectoire et l'APEMS du Léman	Augmentation du nombre de places APEMS Léman	Locaux provisoires VPS	UAPE-APEMS-Réfectoire à VPS et Malley	

12. Conclusions

Depuis 2010, la Municipalité a mené un programme ambitieux de près de 100 millions d'investissements pour rénover et adapter ses bâtiments scolaires et parascolaires. Les ressources humaines nécessaires à leur exploitation ont également été développées.

Les prévisions de 2015 se sont avérées justes (locaux suffisants jusqu'à 2020), avec la fragilité déjà documentée liée à la capacité du collège du Simplon. Cependant, des éléments structurels ou conjoncturels sur lesquels la Municipalité n'a pas prise, comme le développement urbanistique au sud des voies, la mise en œuvre d'une nouvelle vision de l'école avec une réduction des effectifs par classe notamment ou le retard dans le développement de Malley et de VPS, nécessitent de redéfinir la vision sur laquelle reposaient les conclusions du rapport de 2015. En effet, la planification se basait sur la mise en exploitation d'un collège à Malley, qui devait répondre d'une part à l'augmentation démographique à l'est de la Ville, avec le développement urbanistique du quartier de Malley et d'autre part à la saturation de Renens Est au sud des voies. La redéfinition de la zone de recrutement, amenant l'intégration du 24-Janvier dans l'Etablissement primaire Renens Ouest a conduit à la définition contenue dans le préavis 85-2021 du programme de VPS.

Il est donc essentiel d'ouvrir de nouvelles salles de classe au sud des voies pour accueillir les futurs élèves des quartiers Entrepôts, Chêne et Malley Gare, sachant qu'entre la décision de construire un bâtiment et sa mise en exploitation, un minimum de 5 ans sont nécessaires. La piste de l'occupation du collège d'Epenex à Ecublens n'ayant pas abouti, il faudra envisager une solution provisoire avec par exemple des containers. Ainsi, alors que la croissance démographique des 5 dernières années est restée stable, voire a légèrement diminué, la capacité d'accueil des élèves atteint aujourd'hui ses limites.

Entre 2021 et 2030, l'évolution démographique montre une augmentation potentielle de plus de 3'000 habitants, avec une forte progression à l'est de la Ville, ce qui nécessite un rééquilibrage des effectifs des Etablissements primaires Renens Est et Renens Ouest. En termes d'élèves, cela représente 360 élèves de plus, et environ 25 salles de classes, auxquelles il faut ajouter les infrastructures complémentaires à la vie scolaire et parascolaire (salles de gymnastique, réfectoires, APEMS etc.). La construction de ces locaux supplémentaires est planifiée depuis 2015 (VPS et Malley) mais la seule certitude à ce jour est la mise en exploitation des locaux supplémentaires de VPS en 2028. Pour Malley, sans garantie pour l'heure que le collège soit en exploitation en 2027, une solution provisoire de remplacement devra être envisagée dans ce quartier.

Concernant Malley toujours, des contacts avec Prilly doivent s'activer dès le début de la prochaine législature afin de définir les modalités d'une collaboration intercommunale. Sachant que deux tiers des futurs élèves de ce collège seront domiciliés à Renens contre un tiers à Prilly (en comptant uniquement Malley Gazomètre), le périmètre du SDIM pourrait intégrer la zone de recrutement de Renens avec une convention qui règlerait la participation aux frais de scolarisation, à l'instar de celle entre St-Sulpice et Chavannes.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur du concept d'école inclusive, une nouvelle variable doit être intégrée dans les programmes de locaux, celle de la proportionnalité entre salles de classe et salles de dégagement.

En termes de salles de gymnastique, leur déficit peine à être comblé au fil des ans. Outre l'absence de salle de rythmique à Renens Ouest, le manque d'infrastructures sportives ne permet pas de satisfaire à l'obligation d'offrir trois périodes d'éducation physique par semaine aux élèves. De plus, cet élément complexifie l'organisation scolaire en obligeant de nombreux élèves à se déplacer en bus pour les cours de gymnastique.
Pour rappel, le bus scolaire de Renens a pour unique fonction de transporter les classes durant le temps scolaire presque exclusivement pour la gymnastique et emploie une personne à plein temps.

En ce qui concerne les locaux parascolaires, il est aujourd'hui clairement établi que l'accueil collectif est en pleine évolution, justifiant une planification en phase avec celle de l'école afin de faciliter l'enclassement des élèves. Dans ces conditions, il est dès lors indispensable d'analyser systématiquement l'opportunité d'intégrer un accueil parascolaire à chaque projet de transformation, d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment scolaire. C'est dans ce sens que le présent rapport a été complété, en laissant la porte ouverte à une augmentation constante de places dont il s'agira d'évaluer le moment venu la pertinence et le financement, sachant que les charges d'exploitation représentent plus de 80% des coûts. La question se pose de lier uniquement la planification des locaux parascolaires aux locaux scolaires : la planification pré-scolaire pourrait être analysée séparément. Ceci pose d'autres questions, sachant que trois des quatre UAPE de Renens sont intégrées dans les Centres de vie enfantines (CVE) de la Farandole, du Tournesol et du Foyer Sainte-Famille, facilitant ainsi la transition préscolaire-école.

Finalement, le développement des outils numériques à l'école représente une charge financière non négligeable pour les communes et devra dès lors être intégré dans les coûts globaux de la planification scolaire.

Une nouvelle révision de la planification scolaire et parascolaire devrait pouvoir être faite dans la deuxième moitié de la prochaine législature, soit vers 2023, partant du principe que les projets comme celui de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz aura avancé. La Municipalité tient à remercier les directions Bâtiments-Domaines-Logement-Culte, Urbanisme et Travaux, Enfance et Cohésion sociale, Finances, Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport ainsi que la DGEO et les directions des Etablissements scolaires pour la précieuse collaboration indispensable à dégager une vision cohérente des enjeux de planification scolaire et parascolaire, non seulement en termes de pertinence mais également en termes de qualité et de coûts.

13. ANNEXES

13.1 Plan des zones de développement potentiel scolaire et parascolaire
13.2 Liste des sigles et acronymes
13.3 Parcours scolaire et post-obligatoire

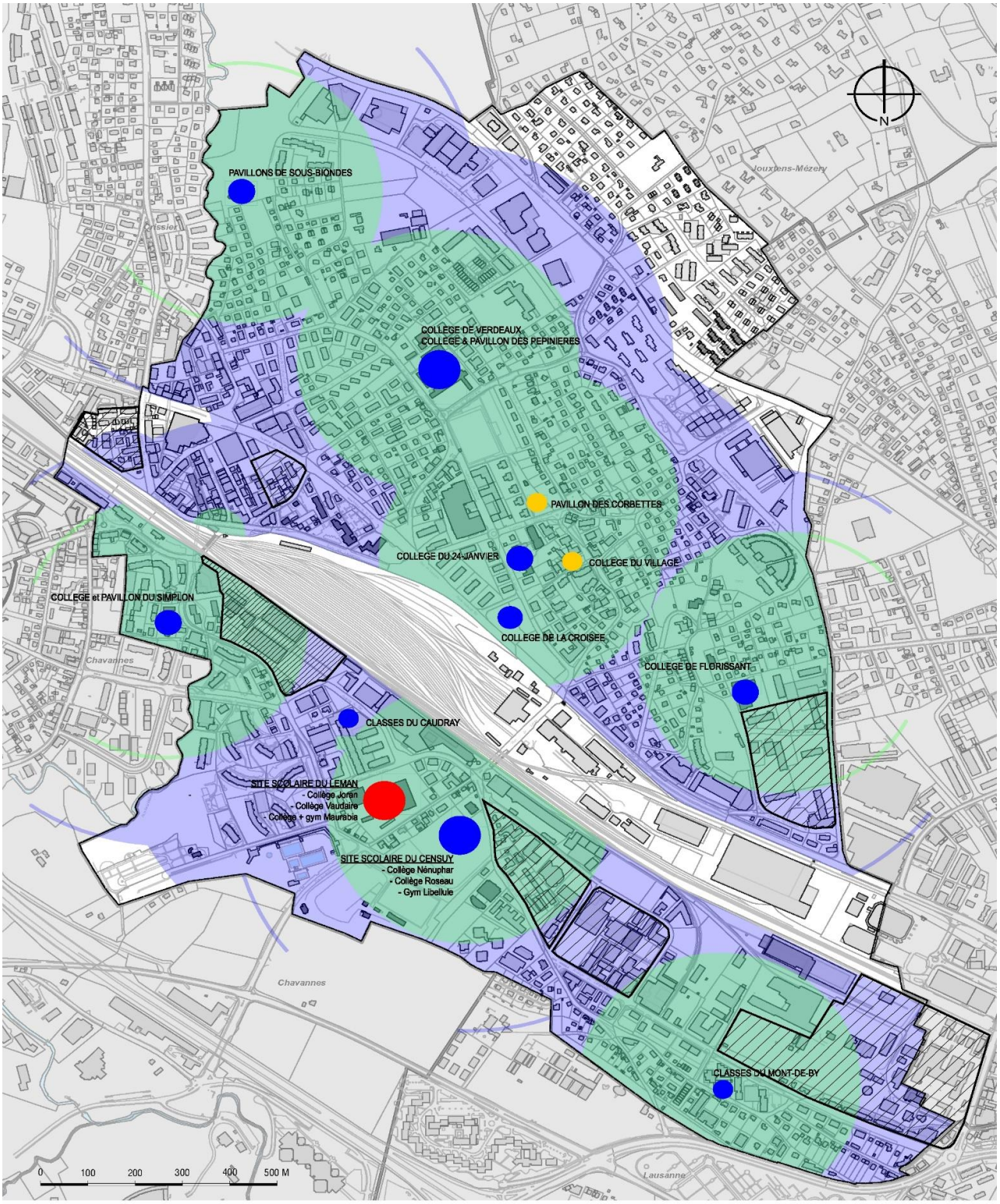

Liste des acronymes

ACT	activités créatrices sur textile
ACM	activités créatrices manuelles
AJE	accueil de jour des enfants
AMF	accueil en milieu familial
APEMS	accueil pour écoliers en milieu scolaire
AVI	audio-visuel
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DGEO	direction générale de l'enseignement obligatoire
HPI	haut potentiel intellectuel
UAPE	unité d'accueil pour écoliers
LAJE	loi sur l'accueil de jour des enfants
LCO	langue et culture d'origine
LEO	loi sur l'enseignement obligatoire
PER	plan d'études romand
PPLS	psychologie, pédagogie et logopédie en milieu scolaire
RACC	classes de raccordement
RESS	classes ressources

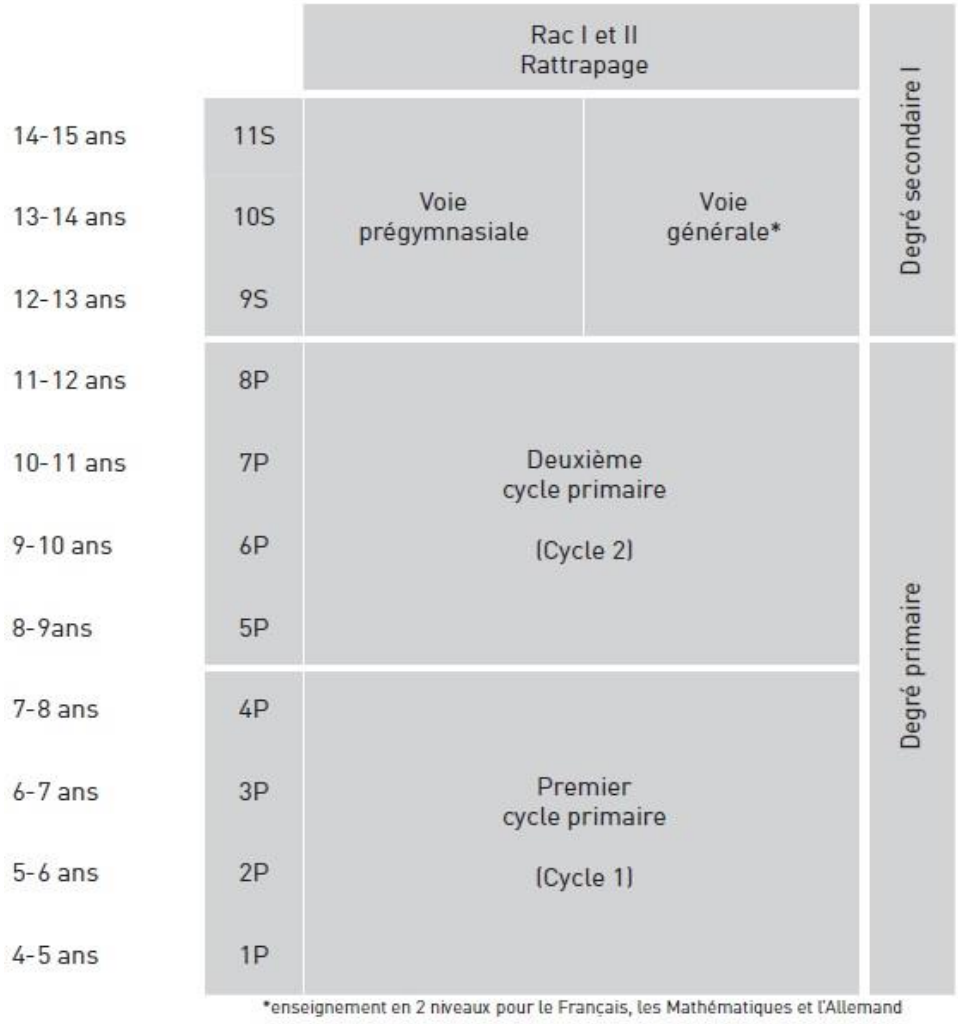

*enseignement en 2 niveaux pour le Français, les Mathématiques et l'Allemand